

RG 58 - AFFECTIONS PROFESSIONNELLES PROVOQUÉES PAR LE TRAVAIL À HAUTE TEMPÉRATURE



Désignation de la maladie	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer la maladie
Crampes musculaires avec sueurs profuses, oligurie et chlorure urinaire égal ou inférieur à 5 g/litre	Tous travaux effectués dans les mines de potasse exposant à une température résultante égale ou supérieure à 28° C

NB : La fermeture des mines de potasse en France en 2004 entraîne la disparition du risque de maladies professionnelles liées à son extraction

Quelle est la nuisance ?

La haute température n'est pas définie, toutefois dans la liste des travaux, apparaît la notion de température résultante égale ou supérieure à 28° dans les mines de potasse, d'où on extrait un minerai de sel de potasse, qui dégage énormément de chaleur.

Comment reconnaître l'affection ?

La maladie professionnelle concernée est la crampe musculaire, qui est une contraction douloureuse, involontaire, brutale et temporaire. Elle peut atteindre un ou plusieurs muscles.

Il s'agit d'un symptôme bénin en lui-même, sans lésion anatomique résiduelle, qui peut survenir à l'effort ou à haute température. Certains facteurs peuvent favoriser son apparition :

- Absence d'acclimatation
- Déshydratation
- Facteurs vestimentaires
- Certains médicaments

Quelles sont les professions exposées ?

Les professions exposées étaient les mineurs qui réalisaient des travaux dans les mines de potasse :

- Abattage
- Havage
- Herchage
- Roulage

Comment prévenir l'affection ?

L'affection étant de courte durée et les mines de potasse étant fermées en France, il n'est plus nécessaire de prévenir cette maladie.